

Initiatives ministérielles

• (1230)

J'ai dit à tous ceux que j'ai rencontrés, y compris les membres des nombreux groupes auxquels je me suis adressé, que je souhaite une discussion éclairée sur ce projet de loi parce que je veux obtenir le meilleur produit possible.

Par conséquent, je comprends que la motion vise à renvoyer le projet de loi à un comité législatif, mais je crois qu'il serait préférable que le leader du gouvernement à la Chambre, avec la collaboration des leaders parlementaires des partis de l'opposition, propose, à un autre moment peut-être, que le projet de loi soit plutôt renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Je suis certain que les membres de tous les partis, qui connaissent bien ce sujet, examineront le projet de loi en détail au cours des audiences. Nous comptons faire l'examen article par article et de revenir à la Chambre avec un produit amélioré qui contribuera à assurer la sécurité publique de tous les Canadiens.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel.

Le titre d'un éditorial paru dans un journal ontarien, le *Whig Standard*, résume sans doute fort bien la question: «La révision du système de libération est une gigantesque escroquerie». Voilà le titre de l'article publié le 12 octobre 1991.

Depuis sept ans, je suis le porte-parole de l'opposition officielle pour le ministère du Solliciteur général. Vous me pardonnerez mon cynisme, que partagent d'ailleurs bien des gens qui s'intéressent à la réforme du droit pénal, à l'égard de cette initiative du gouvernement.

Depuis sept ans, c'est la troisième fois que le gouvernement conservateur annonce avec un grand battage qu'il entend réformer le système pénal. Il y a trois ans, quelques mois avant la campagne menant aux élections générales de novembre 1988, l'un des prédécesseurs du ministre, M. Kelleher, a tenu une grande conférence de presse de l'autre côté de la rue Wellington pour annoncer la réforme du régime de libération conditionnelle.

Beaucoup de manchettes comme celles-ci ont paru dans les journaux d'un bout à l'autre du pays: «Le gouvernement entend se faire plus sévère» et «Le gouvernement entend modifier le système de libération conditionnelle».

Qu'est-il advenu de ce projet de loi? Rien. Absolument rien. Il n'a même pas été déposé à la Chambre, et il

semble aujourd'hui évident que ce n'était rien d'autre qu'une manœuvre de relations publiques. Encore une fois, cette semaine, le gouvernement essaie de manipuler le processus et de se livrer à une opération de relations publiques.

Cette semaine-ci est consacrée à la prévention du crime. Nous soulignons cette semaine de la prévention du crime depuis près de dix ans. Il s'agit d'une semaine spécialement désignée par les municipalités et les forces policières de tout le pays pour attirer l'attention sur les questions de prévention.

Le gouvernement a choisi cette semaine pour mettre à l'étude diverses mesures législatives se rapportant au système pénal. Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement a tant tardé. Pourquoi attendre sept ans avant de présenter une loi sur le système pénal?

Je vais traiter de la mesure qui est à l'étude, mais je dois avant tout mettre en doute la crédibilité du gouvernement, sa sincérité et son engagement à réformer sérieusement le droit pénal, étant donné ce qu'il a fait au cours des sept dernières années.

Nous savons que le gouvernement est désespéré. Sa popularité n'a jamais été aussi basse. Le Parti réformiste est maintenant plus populaire que le parti au pouvoir. Par conséquent, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour remonter dans les sondages. Dans le cadre de cette tentative désespérée pour obtenir l'appui du public, il a décidé de présenter des projets de loi concernant l'ordre public. Alors que plusieurs de ces projets de loi ont été inscrits au *Feuilleton* et ont été discutés ainsi que débattus en comité au cours des sept dernières années, le gouvernement a décidé tout d'un coup de les présenter cette semaine.

Cependant, au moment où il prétend s'engager à réformer le droit criminel, que fait le gouvernement? Il réduit de 2 millions de dollars le financement de la Semaine nationale de la prévention du crime. Pendant la Semaine de la prévention du crime, le gouvernement a décidé d'enlever 2 millions.

C'est bien beau que le premier ministre aille faire le bouffon dans les Caraïbes ou ailleurs pour annuler des prêts et des subventions de plusieurs milliards de dollars et remporter des avantages politiques faciles à l'étranger, mais quand vient le temps d'encourager des programmes qui ont eu un effet constructif au Canada, le gouvernement se montre radin et réduit de 2 millions de dollars le budget de la Semaine nationale de la prévention du crime. Les groupes du Canada ne sont pas dupes. Ils connaissent le programme du gouvernement. Ils doutent